



Règlement d'ordre intérieur: le ROCHER de KAA

L'ensemble de l'Unité et tous les staffs sont collectivement responsables de l'ordre, de la propreté et de l'état des locaux.

+ Principes de base:

Les locaux sont remis en ordre et nettoyés **après chaque utilisation.**

Aucune consommation d'alcool ou de tabac dans les locaux ni dans le parc.

Privilégier d'occuper les locaux sans chaussures.

Stockage de nourriture interdit!

Pas d'objets encombrants dans les locaux

N'utiliser que deux murs pour la décoration en privilégiant le papier collant.

Respecter la décoration des autres occupants.

Chaque section dispose de ses clefs et en est responsable. La copie des clefs est interdite.

+ Nettoyage et fermeture:

Chaque section est responsable du matériel de nettoyage de son local.

Chaque section nettoie son local et ses abords après chaque occupation.

Chacun veille à éteindre les lumières et le chauffage, à verrouiller porte et porte-fenêtre et à évacuer ses déchets.

Chaque semaine, **une section et un membre du staff d'Unité** (cfr planning établi en début de trimestre) **s'occupent du nettoyage des communs** (extérieurs) et des toilettes, d'évacuer les poubelles, de vérifier la fermeture de toutes les portes.

Après avoir signé le document dans les toilettes, ils ferment le cadenas du portail à clef.

Le Conseil d'Unité